



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

Délégation de fonctions à Madame Catherine NONNOTTE, 5^{ème} adjointe, en charge du cadre de vie et des espaces verts, de la sécurité des établissements recevant du public, de l'occupation du domaine public et du marché couvert.

2026 - 0416

Le Maire de la Ville de Dole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

VU la délibération n°DCM-2026-005 du 20 mars 2026 dans laquelle Madame Catherine NONNOTTE a été désignée en qualité de 5^{ème} adjointe au Maire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à Madame Catherine NONNOTTE, 5^{ème} adjointe, en charge du cadre de vie et des espaces verts, de la sécurité des établissements recevant du public, de l'occupation du domaine public et du marché couvert, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Espaces verts, fleurissement et propreté de la Ville,,
- Sécurité des établissements recevant du public,
- Gestion et aménagement des aires de jeux, parcs et jardins, et terrains multisports,
- Incendie et secours en tant que correspondante,
- Occupation du domaine public (terrasses, foires, marchés, cirques, vide-greniers et brocantes),
- Autorisations d'ouverture des débits temporaire de boissons.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Madame Catherine NONNOTTE,
- * Services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 31 mars 2026
Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

